



# Institution NOTRE-DAME LA RICHE

Ecole maternelle et Ecole élémentaire Sainte-Agnès – Collège des Récollets  
Lycée d'Enseignement Général Saint-Médard – Lycée Technologique Saint-François  
Lycée Professionnel Saint-Vincent de Paul – ISCB, Formation par alternance

30 rue Delpérier – BP 45813 - 37058 Tours Cedex 1

Tél : 02 47 36 32 00 – Fax : 02 47 38 79 74 – Courriel : [ndlr@ndlr.fr](mailto:ndlr@ndlr.fr) - site internet : [ndlr.fr](http://ndlr.fr)

## CONSIGNES IMPORTANTES

Toute absence qui n'a pas pour motif la maladie doit être préalablement demandée par la famille et autorisée par l'Institution (**rappel : les parents demandent l'autorisation mais n'autorisent pas**).

En cas de maladie ou d'urgence, les parents voudront bien prévenir le jour même avant 9h30 le matin et avant 14h30 l'après-midi, par courriel de préférence ou par « EcoleDirecte », ou en téléphonant à l'accueil de l'Institution (sauf pour l'école Sainte-Agnès). Ceci est une exigence de sécurité dans l'intérêt des familles.

### Contacts :

- Ecole Maternelle et Elémentaire Sainte-Agnès : 02 47 36 32 07 – [direction.ecole@ndlr.fr](mailto:direction.ecole@ndlr.fr)
- Collège et Lycées : 02 47 36 32 00
  - Collège : [rvs.college@ndlr.fr](mailto:rvs.college@ndlr.fr)
  - Pôle Troisième / Seconde : [rvs.3.2@ndlr.fr](mailto:rvs.3.2@ndlr.fr)
  - Lycée Général et Technologique – 1<sup>ère</sup> et T<sup>ale</sup> : [rvs.lgt1t@ndlr.fr](mailto:rvs.lgt1t@ndlr.fr)
  - Lycée Professionnel : [rvs.lp@ndlr.fr](mailto:rvs.lp@ndlr.fr)
- Pôle d'Enseignement Supérieur : 02 47 76 40 80 – [rvs.pes@ndlr.fr](mailto:rvs.pes@ndlr.fr)

Nouveau

L'élève ne sera admis après une absence, que muni d'une lettre d'explication (rédigée dans le carnet de correspondance pour les élèves du collège et des lycées), datée et signée par les parents. Les Responsables de Vie Scolaire du collège et des lycées remettront une autorisation que l'élève devra présenter à chaque professeur. Pour les retards, les élèves du collège et des lycées ont l'obligation de se présenter au Responsable de Vie Scolaire dont ils dépendent pour récupérer une autorisation d'entrée en cours.

### LES VOLS

L'Institution ne peut être tenue responsable des vols de quelque nature qu'ils soient : aucune assurance n'accepte de couvrir un tel risque. Aussi les familles ont intérêt à **marquer et contrôler les affaires de leurs enfants et à les obliger à rendre ce qu'ils ont emprunté.**

### ORGANISATION PEDAGOGIQUE

En dehors des sections de BTS, chaque classe (de la Maternelle à la Terminale) a un professeur principal responsable de la classe. Il est le **premier interlocuteur** des familles.

Il est indispensable que les familles aient un contact avec lui.

Les enseignants se tiennent à votre disposition sur **RENDEZ-VOUS ET TOUJOURS APRES LA CLASSE ; JAMAIS AU MOMENT DE LA RENTREE DE LA CLASSE.**

### RAPPEL

Sont interdits :

- Les chewing-gums, les objets de valeur, les objets tranchants, le tabac sous toutes ses formes, la cigarette électronique, les boissons alcoolisées (contenant et contenu), les substances psychoactives (usage et détention).
- Jouer ou circuler en **trottinette, rollers, skate... dans l'enceinte de l'établissement.**
- Le **maquillage, les pendants d'oreilles** à l'école et au collège.
- Les **téléphones mobiles, baladeurs, casque audio...** à l'école et au collège ; l'usage en est limité à la cour de récréation pour les lycéens et les internes.

Pour les internes, se référer au règlement de l'internat ; pour les autres élèves se référer au règlement de leur établissement.